

*Poll*, *poull*, se reconnaissent dans le *Pollet*, quartier de la ville de Dieppe, voisin du port, qu'habitent les marins, ces courageux *Polletais*, si célèbres dès le moyen âge ; dans le *Pouliquen* « port blanc, » sis non loin du Croisic, à l'autre rive du golfe.

La traduction du groupe entier, *Asa Pollini*, *Poullini* ou *Polli*, car c'est ainsi qu'il faut écrire et prononcer est : « le dieu du golfe » ou « port ». Remarquons que le génitif est omis dans l'appellation moderne et que l'usage, ce tyran des langues, n'a, de même, conservé du groupe *Dea Vocontiorum* que le nominatif : *Die*.

Il suit de là que la station *Asa Paulini* était aussi une des escales de la flotte des *Nautæ ararici*, et que la divinité de l'Azergue présidait à la navigation et au commerce dans la ville gallo-romaine d'Anse.

Plusieurs faits viennent à l'appui de ces déductions si naturelles : la courbe profonde que la Saône décrit devant Anse semble une station ménagée par la nature aux bateaux naviguant sur cette rivière. Elle dut surtout attirer les mariniers à une époque où les embarcations n'étaient que des radeaux faiblement assemblés ou des troncs d'arbres à grand'peine creusés et façonnés(1). Les mosaïques découvertes en 1844 dans les ruines de la ville antique prouvent que ce stationnement des nautes se maintint sous l'Empire : l'une de ces mosaïques représente une ancre et des sortes de proues de navires, répétées et disposées en bordure ; une autre offre, parmi des fruits et des oiseaux, des dauphins, des poissons, des tridents (2). Ne sont-ce pas là des emblèmes d'une divinité topique, gardienne des ports et protectrice des nautonniers ?

Anse, au temps de l'autonomie ségusiave et de la domination romaine, paraît avoir atteint un haut degré de splendeur. A la fortune qu'amasse un commerce prospère, au bien-être qu'amène

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, MM. les Ingénieurs chargés de la navigation du Rhône ont extrait du lit de ce fleuve, près du pont de Cordon, une véritable pirogue ou barque primitive monoxyle. (V. *Rev. du Lyonn.*, 8 octobre 1862, p. 312 et 313).

(2) *Antiquités d'Anse* dans les *Séanc. génér. du Congr. Archéol. de France*, 1847, p. 465-470.